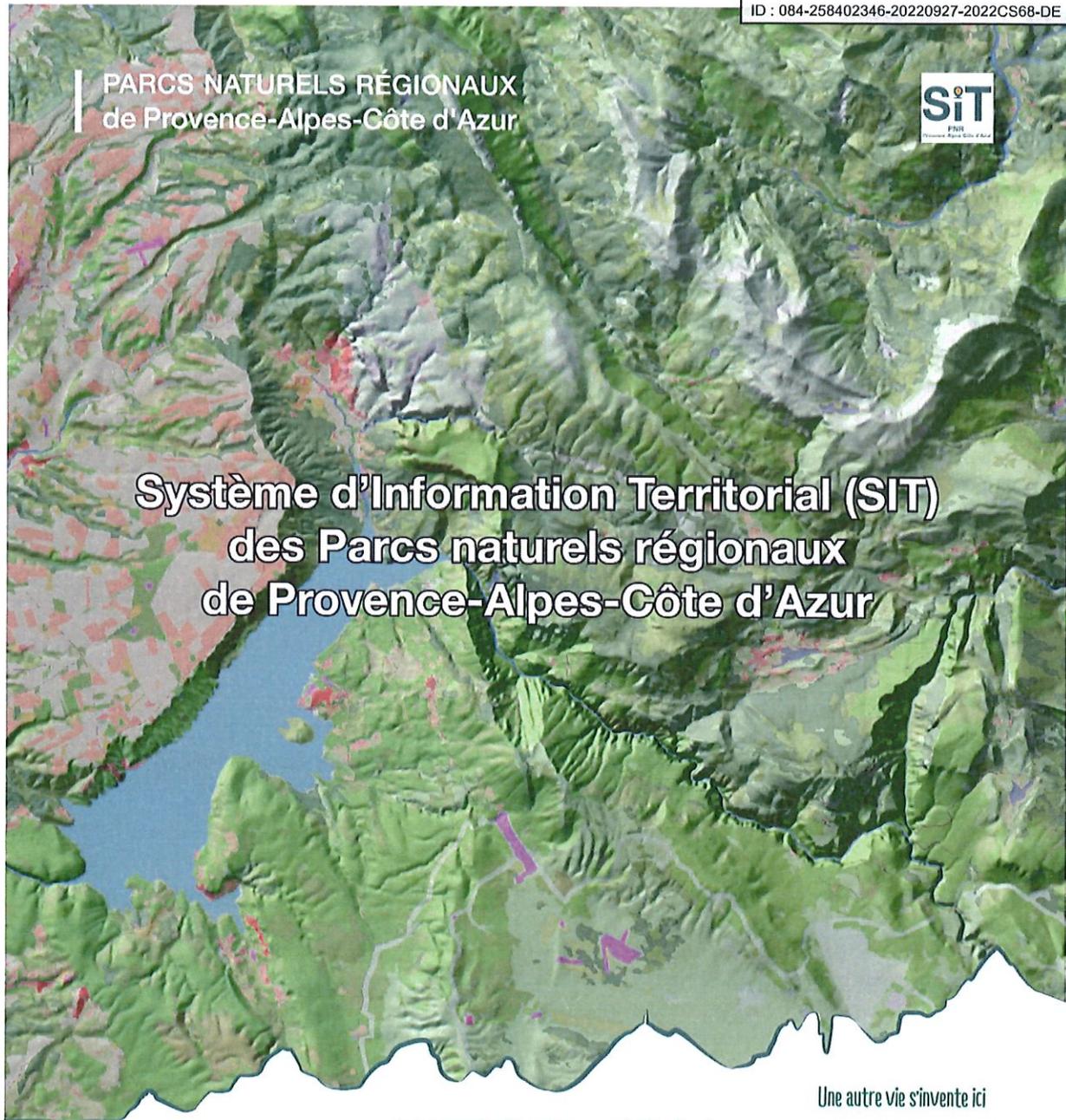


Envoyé en préfecture le 29/09/2022 Page 4

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

ID : 084-258402346-20220927-2022CS68-DE



AVENANT n°1 à la Convention d'application Observatoire photographique du paysage



Entre d'une part,

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Alpilles, 2 boulevard Marceau, 13210 Saint-Rémy-de-Provence, représenté par son Président Monsieur Jean MANGION

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Camargue, Mas du Pont de Rousty 13200 Arles, représenté par sa Présidente Madame Anne Claudius-Petit

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras, La ville 05350 Arvieux, représenté par son Président Monsieur Christian BLANC

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Sainte-Baume, Nazareth, 2219 CD80, Route de Nans 83640 Plan d'Aups Sainte-Baume, représenté par son Président Monsieur Michel GROS

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Verdon, Domaine de Valx 04360 Moustiers-Sainte-Marie, représenté par son Président Monsieur Bernard CLAP

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Mont-Ventoux, 830 avenue du mont Ventoux 84200 Carpentras, représenté par sa Présidente, Madame Jacqueline BOUYAC

Et d'autre part,

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon, 60 place Jean Jaurès 84404 APT cedex, représenté par sa Présidente, Madame Dominique SANTONI,

Préambule :

Le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,
Le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Queyras,
Le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon,
Le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont Ventoux et
Le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon
Ont signé une convention d'application « Observatoire photographique du paysage » en date du 9 novembre 2021.

Les syndicats mixtes de gestion des Parcs naturels régionaux des Alpilles et de la Sainte-Baume souhaitent participer au projet afin d'apporter des développements supplémentaires à l'outil.

Il est ainsi convenu ce qui suit :

Article 1

Les parties à la convention d'application « Observatoire photographique du paysage » conviennent d'intégrer les syndicats mixtes de gestion des Parcs naturels régionaux des Alpilles et de la Sainte Baume à la-dite convention.

Article 2

Les parties conviennent de remplacer :

- **L'article 1 – Objet - Comme suit :**

« La présente convention d'application a pour objet de définir les modalités d'organisation et de financement du projet portant sur la création d'une application SIT pour consulter les Observatoires Photographiques du Paysage des PNR de Camargue, du Luberon, du Queyras, du Ventoux, du Verdon, *des Alpilles et de la Sainte Baume* à partir d'une solution open source générique déjà utilisée par les parc nationaux et régionaux de régions voisines (application web Geopaysage). »

- **L'article 2 – Engagements du Parc du Luberon et de Camargue – Comme suit :**

« Les Parcs naturels régionaux *des Alpilles*, du Queyras, *de la Sainte-Baume*, du Ventoux et du Verdon confient au Parc du Luberon et de Camargue la conduite et la coordination du projet. Celui-ci aura à ce titre en charge :

- d'intervenir en interface entre le bureau d'études et les autres Parcs notamment dans les phases de test et de validation de la plateforme S.I.T,
- de veiller au bon avancement du projet.

Un « comité technique » composé des PNR participant au projet et des partenaires financiers sera constitué afin de prendre les décisions de manière collective pour valider le cahier des charges et valider l'outil SIT.

Le Parc du Luberon assurera plus particulièrement le portage administratif et financier du projet. Il assurera l'ensemble des dépenses liées à cette opération telles que définies dans le projet de budget ci après :

	Dépenses		T.T.C.
	Prestataire informatique		25 300€
Dépenses en frais de personnel		5 000€	
Total		30 300 €	
Recettes		Taux	
Etat (base H.T)	16.5%		5 000,00 €
Région (base H.T)	33%		10 000,00 €
Autofinancement inter-Parcs :			
PNR <i>Alpilles</i>			800€
PNR Camargue ingénierie			2 500,00 €
PNR Luberon ingenierie	50.5%		2 500,00 €
PNR Queyras			1 500,00€
<i>PNR Sainte Baume</i>			1 500,00€
PNR Verdon			5 000,00 €
PNR Ventoux			1 500,00 €
TOTAL	100%		30 300,00 €

- **L'article 3 – Engagements de chacun des parcs naturels régionaux – Comme suit :**

Le titre de l'article : « Engagement de chacun des parcs naturels régionaux *des Alpilles, de la Sainte Baume, du Ventoux, du Queyras et du Verdon* »

« Chacun des *cinq* Parcs naturels régionaux s'engage :

- d'une part, à accompagner ce projet en participant à chacune des réunions du comité technique et aux différentes phases de test et de validation du projet.
- d'autre part, à verser au Parc naturel régional du Luberon la part d'autofinancement des dépenses qu'il a mises en œuvre non couvertes en totalité par les financements de la Région et de l'Etat.

Le montant de la participation des Parcs à l'autofinancement du projet est estimé à *15 300 €* soit 2500 € pour chacun des deux parcs du Luberon et de Camargue (5 000€ de frais d'ingénierie), et 1500 € pour les Parcs adhérents du Queyras, *de la Sainte-Baume* et Ventoux (soit *4 500€*), ainsi que 5 000€ du Parc adhérent du Verdon *et 800€ du Parc des Alpilles*.

Ceux-ci verseront leur participation financière en contrepartie d'un titre de recette émis par le Parc du Luberon, dès signature de la convention *ou de son avenant pour les nouveaux parcs intégrés au projet.* »

Article 3

L'avenant à cette convention prendra effet à la date de sa signature par les sept parties.

Article 4

Les autres dispositions de la convention qui n'ont pas été modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait à APT en 7 exemplaires, le 19/07/2022

Pour le Parc naturel régional des Alpilles

Pour le Parc naturel régional de Camargue

Son président

Sa présidente

Jean MANGION

Anne Claudius-Petit

Pour le Parc naturel régional du Luberon

Pour le Parc naturel régional du Queyras



Sa présidente

Son président

Dominique SANTONI

Christian BLANC

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

ID : 084-258402346-20220927-2022CS68-DE

Pour le Parc naturel régional du Verdon

Pour le Parc naturel régional de Sainte Baume

Son président

Son président

Bernard CLAP

Michel GROS

Pour le Parc naturel régional du Ventoux

Sa présidente

Jacqueline BOUYAC